

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 14 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 8 octobre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU.

Absents : Sylvie BOUDAUD, Jean-Jacques MOURGEOTTE

Secrétaire de séance : Vincent MICHEL

-----  
**2025-55-03 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE- CENTRE PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS « LA RÉCRÉ »**

Vu la délibération n°25-03-03 du 28 janvier 2025 relative au vote d'une subvention à Familles Rurales et la convention financière ;

Vu la demande du centre périscolaire et de loisirs « La Récré » en date du 2 octobre 2025 visant à solliciter une aide complémentaire ;

Considérant la nature du projet porté par le centre périscolaire et de loisirs « La Récré »,

Considérant la volonté municipale de soutenir les actions menées par le centre périscolaire et de loisirs « La Récré » en direction des jeunes et de leurs familles ;

Monsieur Geoffrey PUAUD ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder à l'association Familles Rurales une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour le centre périscolaire et accueil de loisirs « La Récré » pour l'année 2025,

- le versement de ladite subvention au mois de novembre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice Bertrand  
Date de signature : 20/10/2025  
Qualité : Maire de Saint Mars la Réorthe

